



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Affaires étrangères et européennes,
concernant la recrudescence du conflit armé dans le Haut-Karabakh.
- déposée le 4 avril 2016 -**

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes,

Depuis le début du mois d'avril, le Haut-Karabakh est le théâtre d'une recrudescence du conflit armé latent qui oppose depuis 1988 les indépendantistes arméniens, appuyé par Erevan, aux forces armées de l'Azerbaïdjan.

Si de nombreuses escarmouches ont été rapportées ces dernières années dans cette région à majorité arménienne enclavée dans le territoire azéri, les accrochages auxquels nous assistons aujourd'hui sont sans précédent en termes de moyens déployés et de victimes civiles et militaires, depuis le cessez-le-feu obtenu en 1994, qui a mis un terme provisoire à un conflit long de 6 ans, qui a fait plus de 30.000 victimes.

Bakou aurait unilatéralement annoncé un cessez-le-feu, mais les autorités du Haut-Karabakh assurent que rien n'a changé sur le terrain et que son armée s'apprêtait à « consolider ses gains territoriaux ».

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Une rencontre des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne est-elle prochainement à l'ordre du jour sur la question du conflit du Haut-Karabakh ? Si oui, quelle est la position défendue par la Belgique à ce sujet ?
- Disposez-vous d'informations plus précises sur l'état d'avancement des négociations en cours au sein du groupe de Minsk organisé sous l'égide de l'OSCE ? Si oui, un projet de traité de paix pourrait-il être prochainement soumis aux différents acteurs du conflit ?
- Votre département envisage-t-il de prendre des recommandations particulières à l'égard des ressortissants belges résidant actuellement en Arménie et en Azerbaïdjan ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Didier Reynders, ministre: Suite aux affrontements militaires dans le Haut-Karabagh, un cessez-le-feu a été déclaré le 5 avril dernier. Il semble d'ailleurs globalement respecté. Des tensions subsistent néanmoins le long de la ligne de contact. Cette recrudescence des violences a causé de nombreux morts et des destructions et a légèrement modifié le tracé de la ligne de contact. Cette reprise des hostilités a démontré l'urgence d'une relance des négociations afin de trouver une solution de paix durable agréée par les deux parties, d'éviter un embrasement qui pourrait devenir régional et de mettre un terme aux souffrances des populations locales. La communauté internationale dans son ensemble n'aurait aucun intérêt à voir s'embraser le conflit du Haut-Karabagh. Le maintien du statu quo ne peut garantir la stabilité du cessez-le-feu. La communauté internationale doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour aider les deux parties à trouver un compromis acceptable.

Déjà lors de la présidence belge de l'OSCE en 2006, et lors des présidences qui ont suivi, d'importants efforts ont été déployés afin d'arriver à un règlement des conflits gelés, y compris pour le Haut-Karabagh. Depuis l'échec du plan de paix proposé à Kazan en 2011, le groupe de Minsk s'est notamment focalisé sur l'identification de mesures de confiance, la question du monitoring du cessez-le-feu et l'organisation de contacts à haut niveau entre les parties azerbaïdjanaise et arménienne, comme la rencontre des deux présidents en décembre dernier.

L'escalade récente a conduit le groupe de Minsk à multiplier les contacts tant avec Erevan qu'avec Bakou et aussi avec des acteurs tiers. La Russie, coprésidente du groupe, a été particulièrement active dans ce dossier. Du côté européen, le représentant spécial pour le Caucase, Herbert Salber, est le vecteur principal de notre diplomatie dans ce conflit. Il se rend régulièrement dans la région pour dialoguer avec les deux parties. Son action vise à soutenir les efforts du groupe de Minsk dont l'Union européenne ne fait pas partie.

Par ailleurs, l'Union européenne est engagée, tant avec l'Arménie qu'avec l'Azerbaïdjan, dans des négociations pour approfondir les relations bilatérales et ainsi contribuer aux principes de la politique de voisinage. Nous avons d'ailleurs eu ce lundi une réunion avec les six pays du partenariat oriental. J'ai eu l'occasion, comme d'autres, d'insister sur la nécessité de régler ce genre de conflits par des contacts directs entre les deux parties. Les deux ministres des Affaires étrangères d'Azerbaïdjan et d'Arménie étaient présents lors de cette réunion.

La Belgique ne faisant pas partie du groupe de Minsk, notre diplomatie n'est qu'indirectement saisie par cette question au sein de l'Union européenne, de l'OSCE ou de l'ONU. Toutefois, la Belgique soutient pleinement les efforts de médiation qui s'inspirent des principes de Madrid énoncés en 2007. Durant notre présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe l'année dernière, nous avons aussi œuvré à la sensibilisation des deux parties pour une résolution du conflit.

Je me réjouis de la rencontre de Vienne, le 16 mai de cette année, qui a permis de relancer le dialogue entre les protagonistes.

Enfin, suite aux affrontements d'avril dernier, aucune recommandation particulière n'a été formulée à l'égard de nos ressortissants sur place. Nous continuons à leur déconseiller formellement et fortement de se rendre dans le Haut-Karabagh ainsi que dans une série de zones frontalières entre les deux pays. Mais, je le répète à chaque occasion, c'était encore le cas lundi dernier, comme d'autres États européens, nous insistons pour qu'on puisse reprendre le chemin d'une solution à ce conflit gelé depuis longtemps maintenant, comme on souhaiterait évidemment pouvoir faire évoluer d'autres situations, notamment d'occupation de territoires par la Fédération de Russie, que ce soit en Géorgie, en Moldavie, en Crimée ou des participations à des conflits dans l'est de l'Ukraine.